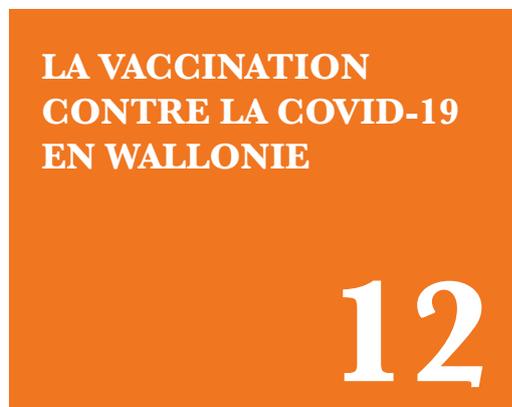
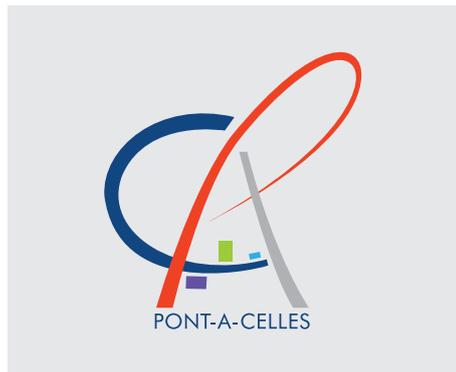


Le Mag Communal



Commune : 071.84 90 50 - **CPAS** : 071.84 93 00 - **Police** : 071.84 99 30 ou le 101
Editeur responsable : Collège communal, Place communale, 22 - 6230 Pont-à-Celles

 Commune de Pont-à-celles



Retour sur le Conseil communal du mois de mars et avril 2021

Le Conseil communal s'est réuni le 8 mars et 12 avril derniers

Voici les principales décisions qui y ont été adoptées :



AIDES COMMUNALES DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19 : afin de soutenir divers secteurs impactés par la crise du COVID-19, le conseil a décidé :

- de ne pas réclamer, aux maraîchers, le montant de leur emplacement sur le marché hebdomadaire de Pont-à-Celles, pour toute l'année 2021 (impact estimé : 14.000€, compensés par la Région wallonne) ;
- de ne pas appliquer, en 2021, la taxe communale sur la force motrice (impact estimé : 10.900 €, compensés par la Région wallonne) ;
- de ne pas appliquer, en 2021, la taxe communale sur les enseignes et publicités lumineuses et non lumineuses (impact estimé : 10.400 €, compensés par la Région wallonne) ;
- de ne pas appliquer, en 2021, la taxe communale sur les panneaux publicitaires fixes (impact estimé : 3.200 €, compensés par la Région wallonne) ;
- de ne pas appliquer, en 2021, la taxe communale de séjour (impact estimé : 1.245 €, compensés par la Région wallonne) ;
- de ne pas appliquer, en 2021, la taxe communale sur les spectacles et/ou divertissements (impact estimé : 500 €, compensés par la Région wallonne) ;
- de ne pas appliquer, en 2021, la taxe communale sur la diffusion publicitaire sur la voie publique (impact estimé : 100 €, compensés par la Région wallonne) ;
- d'octroyer un subside de 750 € à chaque club sportif de l'entité qui forme à la pratique sportive individuelle ou en équipe, à condition que les activités se déroulent dans l'entité, que le club soit affilié à une fédération sportive et dispose d'un numéro de matricule, qu'il ait existé à la date du 12 mars 2000 et soit toujours en exercice (impact estimé : 10.000 €, entièrement sur budget communal) ;
- d'octroyer un subside de 500 € aux Mouvements de

jeunesse organisés sur le territoire communal, pour autant qu'ils aient communiqué les renseignements nécessaires (impact : 1.500 €, entièrement sur budget communal) ;

- d'octroyer un subside complémentaire de 5.000 € au Centre culturel de Pont-à-Celles (entièrement sur budget communal) ;
- de ne pas réclamer à l'asbl PAC-BUZET, en 2021, le loyer mensuel des installations communales qu'elle occupe (impact estimé : 2.000 €) ;
- d'octroyer un subside de 10 € par enfant scolarisé au 15/1/2021 au niveau maternel et/ou primaire, aux association et amicales actives dans les écoles de l'entité, en ce compris les écoles libres (impact estimé : 20.000 €, entièrement sur budget communal) ;
- durant l'année 2021, d'exonérer les clubs sportifs du paiement de la redevance communale sur la location des bâtiments ou locaux communaux, afin d'y organiser des activités sportives (impact estimé : 11.000 €) ;
- de permettre aux citoyens de bénéficier de la centrale de mobilité Mobitwin, sans paiement de la cotisation annuelle, pour des trajets liés uniquement à la vaccination contre la COVID-19.

SUBSIDES COMMUNAUX : comme chaque année, les consultations locales de l'ONE recevront un subside total de 1.400 €, réparti entre les sections de Thiméon, Viesville, Obaix et Pont-à-Celles, selon leur fréquentation ; un subside total de 1.400 € est également réparti entre les sections locales des associations patriotiques de l'entité, selon le nombre d'affiliés.

Ce compte-rendu n'est évidemment pas exhaustif. Si vous souhaitez retrouver l'ensemble des points abordés par le Conseil communal, ceux-ci seront prochainement disponibles (après validation du procès-verbal au prochain Conseil) sur : www.pontacelles.be/services/le-conseilcommunal

ENERGIE : des panneaux photovoltaïques seront prochainement placés sur la toiture de l'ancien bâtiment de l'administration communale, en application des engagements climatiques contenus dans le Plan Climat 2030 que la commune a approuvé (montant estimé, environ 46.000 € TVAC, en partie subventionnés par la Région wallonne). Le Conseil a également approuvé le projet de modernisation de l'éclairage public qui sera réalisé en 2021 et qui comprend le remplacement de 346 points lumineux par de la technologie LED, principalement à Liberchies, Buzet et Luttre, pour un montant estimé à environ 86.000 € TVAC (montant compensé par la diminution de la facture énergétique); ces travaux s'ajoutent aux 290 points lumineux qui doivent être remplacés dans le cadre du programme 2020 (Thiméon et Liberchies) et seront encore complétés dans les années à venir (investissement de 100.000 € environ par an).

ECOLES COMMUNALES : des nouveaux blocs sanitaires vont être construits, dans quelques mois, dans les écoles communales de Thiméon, Viesville Lanciers, Hairiamont, Liberchies et Buzet ; le Conseil a décidé de recourir à un auteur de projet pour réaliser les plans de ceux-ci et suivre les travaux ensuite. Le Conseil a également décidé de procéder à une dépense urgente afin de pouvoir remplacer la coupole de l'école de Thimeon (montant estimé : 85.000 € TVAC, en partie subventionnés).

SYNERGIES COMMUNE-CPAS : les synergies entre la commune et le CPAS sont amplifiées au niveau de l'entretien de certains sentiers, puisque la commune a confié au CPAS l'entretien de douze sentiers supplémentaires à Obaix, Pont-à-Celles, Thiméon et Viesville.

DEVOIR DE MEMOIRE : depuis 2017, la commune a établi un partenariat avec l'asbl « Territoires de la mémoire », qui a notamment pour but de sensibiliser le grand public et les jeunes au travail de Mémoire ainsi que d'éduquer à la citoyenneté responsable et au respect de l'autre ; ce partenariat a été prolongé pour les années 2022 à 2026.

BIBLIOTHEQUE : le point-lecture d'Obaix n'étant presque plus fréquenté, le Conseil a décidé de le transformer en bibliothèque à orientation uniquement scolaire.

Action STIMULI Impulsion & Cohésion

Communiquée dans la presse fin février, l'Action Stimuli, Impulsion & Cohésion a comme objectif de rendre le territoire pont-à-cellois plus résilient et solidaire à la suite de la crise sanitaire que nous vivons. Plus de 500.000 euros seront dégagés afin de soutenir les acteurs économiques (commerces, indépendants, ...) et les citoyens fragilisés financièrement suite à la crise sanitaire, les écoles tous réseaux confondus, les initiatives et associations actives dans les domaines de la jeunesse, du sport et de la culture, ...

Comme vous pouvez le découvrir dans le 'Retour sur le Conseil' de ce Mag' communal, certaines décisions ont déjà été avalisées au Conseil communal du 12 avril et seront donc rapidement opérationnelles. D'autres opérations de l'Action Stimuli, Impulsion & Cohésion nécessitent encore quelques investigations et analyses ; certains projets, afin d'être les plus cohérents et en phase avec les besoins des citoyens et opérateurs socio-économiques de Pont-à-Celles, seront donc présentés aux conseils communaux des prochains mois.

Les décisions opérationnelles seront communiquées dans les futurs 'Retour sur le Conseil'.





SANISOL – outil destiné à lutter contre les risques sanitaires du potager sur un sol pollué

Quels sont les risques encourus en travaillant sur un sol pollué ? Quelle sera la qualité des fruits et légumes cultivés ? Quels fruits ou légumes dois-je idéalement cultiver au vu des caractéristiques de mon sol ?

Le SPW «Agriculture, Ressources naturelles, Environnement» a mis en ligne le 6 avril 2021 une version BETA de l'outil SANISOL destiné à lutter contre les risques sanitaires du potager sur un sol pollué. Ce nouvel outil (<http://sanisol.wallonie.be>) est destiné à ceux qui entretiennent un potager sur un sol présentant d'éventuelles contaminations aux métaux lourds.

Vous trouverez sur ce site des informations sur la problématique des métaux lourds dans les potagers de Wallonie et sur les recommandations liées à l'utilisation de ces sols. Ce site vous permettra d'évaluer les risques liés à la consommation de fruits et légumes produits dans un potager.

Le fonctionnement de l'outil SANISOL est simple :

1. L'utilisateur réalise l'analyse de sol souhaitée (sur base des recommandations de SANISOL et via l'un des laboratoires référencés) ;
2. Il introduit en ligne les résultats et sélectionne, grâce à une interface graphique, les fruits et légumes qu'il compte cultiver ;
3. Il reçoit automatiquement une série de recommandations personnalisées.

L'utilisateur peut également encoder des analyses de fruits et légumes provenant de son potager. Cette analyse est cependant facultative et permet d'obtenir des recommandations plus précises.

Cet outil a été réalisé dans le cadre plus large du projet SANISOL financé par la Wallonie. Ce projet a pour objectif la

détermination des teneurs limites en métaux lourds dans le sol en vue d'assurer la qualité commerciale des productions végétales en Wallonie et la gestion des risques pour les producteurs. Il a été réalisé par l'Université de Liège (ULiège-GxABT), la SPAQuE, l'ISSEP, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), le laboratoire de la Province de Liège et l'asbl Espace Environnement.

Pour de plus amples informations : le numéro vert : 1718



Soutenir les pollinisateurs sauvages !

D'importants reculs de la biodiversité ont été observés en Europe au cours des dernières décennies, tant au niveau de l'abondance qu'au niveau de la diversité des espèces de pollinisateurs. Les abeilles sont particulièrement concernées, mais d'autres groupes de pollinisateurs comme les papillons sont fortement affectés par la dégradation et la fragmentation de leurs habitats.

Dans ce contexte, sachant que les jardins et autres espaces verts peuvent jouer un rôle de relais, il est important d'agir de manière efficace en faveur des pollinisateurs en recréant

ou en entretenant à l'échelle locale les éléments dont ils ont besoin pour boucler leur cycle de vie (plantes nourricières, matériaux de construction de leur nid, sites de nidification).

Le succès de l'aménagement de notre environnement en faveur des abeilles sauvages va essentiellement dépendre de deux facteurs totalement indissociables : le gîte (disponibilité de substrats de nidification et de construction de nids) et le couvert (disponibilité des ressources alimentaires, c'est-à-dire des plantes à fleurs).

Que puis-je faire pour aider les pollinisateurs chez moi ?

De nombreuses actions sont facilement réalisables chez soi pour favoriser les pollinisateurs :

- Pensez à privilégier les espèces indigènes mellifères et nectarifères ;
- Planter des arbres (pommier, tilleul, érable, saule...) ou arbustes (cornouiller, aubépine, prunellier, noisetier...);
- Planter et conserver vos haies ;
- Créer des vergers ;
- Eviter de « nettoyer d'un coup » votre jardin en préservant une zone non fauchée ;
- Installer des gîtes à insectes dispersés dans le jardin (Ex : fagot de tiges creuses)

Et au niveau communal ?

En 2011, la Commune de Pont-à-Celles a signé la charte du Plan Maya. Ce plan d'action consiste à contribuer à l'augmentation des ressources alimentaires des abeilles, à effectuer des aménagements en faveur des abeilles (fauchage tardif, gestion différenciée...), à sensibiliser la population à l'importance de sauvegarder les pollinisateurs...

De plus, un jardin naturel didactique est aménagé au Fichaux dans lequel les différentes actions décrites ci-dessus sont appliquées.

Sources :

<http://environnement.wallonie.be/publi/fleurissement-vf.pdf>

* IPBES, Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) on Pollinators, Pollination and Food Production par Potts SG et al. (2016). Voir http://www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/pdf/spm_deliverable_3a_pollination_20170222.pdf

Présentation des opérateurs locaux - notre invitée du mois : l'asbl « La Malle aux Mots »



Bonjour Isabelle, vous gérez l'asbl « La Malle aux Mots » et organisez régulièrement des activités de théâtre pour les enfants. Comment est née votre activité ?

Isabelle Lefèvre : « Il y a tant de chose à dire. Ce projet est né en 1995 à Gouy-lez-Piéton, de ma passion pour les arts de la parole et de l'écriture. L'association s'appelait d'abord La Chaloupe. Comme un bateau de sauvetage, car la culture peut être un moyen de s'échapper d'un quotidien parfois compliqué. J'organisais des soirées « cabaret » où chacun venait avec ses textes, ses chansons et ses instruments de musique. Nous partageons notre créativité, juste pour le plaisir.

Par la suite, j'ai mis en scène et joué des spectacles de contes, notamment avec ma fille. J'ai monté des spectacles avec des enfants de l'école, puis des stages à Feluy. En 1997, je déménage avec la Malle aux Mots sur Pont-à-Celles, dans ma maison natale, le long du canal derrière la gare actuelle. Je réalise alors un grand rêve d'enfant en louant la péniche du Théâtre du Grand Écart d'Alain Boivin pour qu'elle accoste juste derrière chez moi. Les classes de sixième primaire de l'entité assistent au spectacle « La Malle aux mots ». Ils apprécient et emmènent leurs parents, curieux, à la séance du soir. Nous n'attendions que 40 personnes et il y avait 180 personnes sur le bateau. La soirée s'est terminée par un cabaret ouvert, c'était magique. Depuis, La Malle aux Mots n'a plus quitté Pont-à-Celles. »

Avec qui travailles-tu actuellement ?

« Au départ, je travaillais seule, aidée par ma famille et quelques amies. Avec le temps une équipe s'est construite autour de moi. Par après, les enfants devenus trop grands pour participer au spectacle sont devenus à leur tour régisseurs ou animateurs.

Aujourd'hui, la relève est assurée par mon fils Thomas Houssa qui gère une équipe composée d'une série de jeunes passionnés et artistes : Sylvain Mordant, Amaryllis Dubois, Naomie Guérin, Gilles Chalon, Emilie Coteels, Pauline Huart, Mailis Boxus, Eloise Dekuyper, Corentin Thomas, Romain Kuntz et Fanny Di Vito. Ils sont étudiants, instituteurs, artistes, régisseurs ou éducateurs. L'équipe se forme chaque année en fonction des disponibilités de chacun et se donne à fond. »



Quelle est la philosophie de ton ASBL ?

« C'est un lieu de créativité où chacun a sa place et est amené à croire en ses capacités, à ce qu'il peut offrir aux autres. Je vois le théâtre comme une activité de découverte, où l'enfant est lui-même acteur de son éveil culturel. »

Comment s’organisent les stages ?

« Ils ont lieu la deuxième semaine de Pâques et la dernière semaine complète du mois d’août. Pendant cinq jours, les enfants sont plongés dans le monde du spectacle : rôles, décors, musiques, costumes... Le grand écart entre les âges permet d’instaurer un climat familial et de confiance. Nous naviguons entre créativité, amusement et exigence. Le vendredi soir, les enfants présentent leur œuvre. Nous utilisons du matériel de professionnels, nous voulons qu’ils soient fiers de leur projet. Les enfants porteurs de handicap sont les bienvenus et ont toujours été très bien accueillis par tous. Souvent, ils se découvrent des compétences dont ils ne soupçonnaient même pas l’existence. »

Nous poursuivons actuellement avec deux grands stages par an. Nous cherchons aussi à mettre en place des stages d’initiation au théâtre pour les 4 à 6 ans, en partenariat avec le Centre Culturel de Pont-à-Celles. Des activités autour de l’écriture et du partage de contes, pour enfants et adultes, sont également en chantier.

Enfin, je propose aux personnes intéressées une animation intimiste : des histoires dans les jardins ou salons. Un spectacle de 4 à 6 contes agrémentés de décors, costumes et musiques. Il est également envisageable pour moi de monter une animation sur un thème demandé. »

Comment vois-tu le futur de La Malle aux Mots ?

« Les aléas de la vie ont parfois fait ralentir les activités de l’association, mais elle ne s’est jamais endormie complètement. Ainsi, mon absence prolongée a permis à l’équipe de s’affranchir et de s’épanouir. Plus récemment, dans ce contexte de crise sanitaire, quelques stratégies nous ont permis de continuer les activités et de présenter le spectacle en toute sécurité : bulles de 4, bar mobile, représentation en live dans la salle Swing du Centre Culturel...



Contacts

Isabelle Lefèvre
tel : 0487 555 985
mail : zzt789@hotmail.com

Emilie Coteels
tel : 0476 208 693


La Malle aux mots



COLLECTE DES DÉCHETS



	PMC	Verre, papier et carton	Déchets ménagers
Pont-à-celles	Mardi		
Luttre	04 Mai	Mardi	Chaque mardi
Viesville	18 Mai	18 Mai	
Obaix			
Buzet	Mercredi		
Thiméon	05 Mai	Mercredi	Chaque mercredi
Rosseignies	19 Mai	19 Mai	
Liberchies			

Partenaire des entrepreneurs de Charleroi Métropole !

En tant que partenaire de référence des entrepreneurs de la région de Charleroi Métropole, Charleroi Entreprendre est là pour vous aiguiller à chaque stade de maturité de votre entreprise, de sa création à son développement.



Vous avez un projet en tête et besoin d'aide pour le concrétiser ?

Si vous avez une idée et que vous souhaitez créer votre propre activité ou que vous venez de vous lancer, sachez que nos experts sont là pour répondre à vos questions et vous aider à concrétiser rapidement et efficacement votre projet.

Vous souhaitez amorcer une réflexion stratégique pour votre entreprise ?

Si votre entreprise est sur le chemin de la croissance et que vous désirez l'amener vers la prochaine étape, nos équipes sont là pour vous aider à détecter de nouvelles opportunités, à innover et à grandir.

Vous souhaitez agrandir votre équipe et investir ?

Si vous avez besoin d'identifier gratuitement les aides appropriées pour votre projet et vous accompagner dans votre démarche, nos experts en Aides Publiques sont là pour vous.

Vous souhaitez vous installer ou vous étendre dans la région ?

Si vous cherchez un nouvel endroit pour installer vos activités ou de nouveaux bureaux, notre coworking est à votre disposition et notre partenaire privilégié Igretec est là pour vous aider à trouver l'endroit qui conviendra le mieux à vos besoins.

Vous cherchez de nouvelles sources de financement ?

Si vous souhaitez financer le développement de vos activités, nous formalisons vos besoins avec vous et vous aiguillons vers notre partenaire privilégié Sambrinvest ou vers le partenaire le plus adéquat pour compléter votre financement.

N'attendez plus ! Contactez-les pour un premier diagnostic gratuit au 0490 206 206 ou par email à l'adresse contact@charleroi-entreprendre.be

Consultez www.charleroi-entreprendre.be pour plus d'informations.



Carnet de Février 2021

Naissances

DELMAS Alessio	03/02/2021	DEKNOCK August	16/02/2021
DELMAS Matéo.....	03/02/2021	HORMA HUBERT Ralia Habiba.....	16/02/2021
KIZIL Emir.....	03/02/2021	JONART Milo Alexandre Jean-Pierre	17/02/2021
PATERNOSTRE Lucie.....	04/02/2021	VANDEBOTERMET Eleanor.....	18/02/2021
GILQUIN Molly	08/02/2021	MINSIER Ellie Valérie Mégane.....	24/02/2021
VANWINKEL Eva.....	15/02/2021	DALLONS VAN DEN HEEDE Thais.....	26/02/2021

Mariages

MOREAU Frédéric & LUMLEY Johannie	05/02/2021
BELLIDO ORTEGA Miguel & PAQUET Mélody	13/02/2021
BADOT Gregory & VAN RUYMBEKE Elodie	24/02/2021

Décès

Nom, Prénoms	Naissance	Décès	Village
HEUSGHEM José.....	27/06/1927	3/02/2021	Buzet
PTASZINSKI Danka	4/03/1940	4/02/2021	Luttre
CASTELAIN Anne-Michelle	19/05/1949	5/02/2021	Obaix
ROBAT Christiane	6/11/1948	12/02/2021	Viesville
VAN ASSEL Robert.....	25/11/1944	12/02/2021	PAC
VAN NAMEN Jean-Paul	30/01/1953	14/02/2021	PAC
VAN DAMME Marcel	12/06/1930	18/02/2021	PAC
ROSA Franco.....	22/07/1938	18/02/2021	Luttre
FALISE Denise	23/02/1929	21/02/2021	PAC
DEPASSE Georgette	23/12/1929	21/02/2021	PAC
LOOTS Charles.....	12/05/1947	26/02/2021	Viesville
DUFER Katia	9/04/1960.....	27/02/2021	Thiméon
BOLLENS Maurice	1/09/1945	27/02/2021	Buzet
FAVETTE Michel	21/06/1973	27/02/2021	Viesville



CENTRE CULTUREL
DE PONT-A-CELLES

Lettre ouverte de votre Centre culturel

Un matelas de brume flottante ...
Un début d'année essoufflé sous la grisaille du mois de janvier.
Les jours se rallongent et le décompte pour le printemps est lancé. Les enfants jouent dans la cour de l'école, seul signe de vie sur la place de Liberchies.

C'est annoncé ... Avril, la Culture pourra réunir 50 personnes en extérieur. Still Standing for Culture continue à fédérer et revendiquer l'importance des lieux culturels et leur rôle essentiel pour la santé mentale d'une population qui ne sait où déposer ses émotions !

Mars ... 3ème vague. Re-re-confinement.
Avril ne te déconfiner pas d'un fil ... La Culture pensait prendre l'air ... L'instant de l'espoir s'est éteint rapidement. L'équipe a reporté son projet Pluriels au mois de juin, remis au placard ses projets "Les jeudis des 50 a(d)mis", les sorties scolaires, ... ne sera pas présente avec des musiciens sur le marché et a annulé le concert d'Alexandre Cavalière ...

Quoi qu'il en soit, l'équipe veille à garder, entretenir, maintenir le lien. Elle cogite afin de créer des instants culturels pétillants, joyeux et chaleureux !

**MERCI POUR VOS ENCOURAGEMENTS ET VOTRE SOUTIEN !
A BIENTÔT EN VRAI !**

C U
L T U
R E E S T
E S S E N T
I E L L E

Culture
#essentielle

Les activités virtuelles du CcPAC

Nous vous donnons rendez-vous sur notre page Facebook pour prendre connaissance des informations d'inscription et ainsi participer, entre autres.

Aux ateliers d'écriture en visio de Marcel Dagniau !
Exprimer vos émotions, formuler vos pensées et découvrir vos talents d'écrivain.e. !



Une photo macroscopique, des questions ... des fous rires garantis pour faire avancer le Schmilblick du CcPAC !

Rendez-vous sur la page Facebook de votre Centre culturel.





Appel
aux dons !

Croix-Rouge Les collectes de sang - Agenda 2021

Ecole du Bois Renaud de 14h30 à 19h :

- le mercredi 02 juin 2021
- le mercredi 1 septembre 2021
- le mercredi 8 décembre 2021

Maison de village de Rosseignies de 15h30 à 19h :

- le mercredi 23 juin 2021
- le mercredi 29 septembre 2021
- le lundi 27 décembre 2021

STOCKS DE SANG CRITIQUES



APPEL À TOUS
LES GROUPES
SANGUINS

www.DonneurDeSang.be
0800 92 245



Médecin généraliste ou
Pharmacie de garde ?

Contactez Allo Santé au 071 33 33 33 en précisant votre numéro de secteur :
11 pour Liberchies /
15 pour Thiméon et Viesville /
16 pour Luttre, Pont-à-Celles, Obaix, Buzet et Rosseignies.



Vétérinaires de garde en février ?

FEVRIER

30/04 au 07/05/21	Dr Patrick Debouvrie	0495/509583
07/05 au 14/05/21	Dr Stephanie Kairet	0497/678662
14/05 au 21/05/21	Dr Benoit Deridder	071/844426
21/05 au 28/05/21	Dr Marie-Aude Artoisenet	0473/805406
28/05 au 04/06/21	Dr Laura Heuchamps	0472/531288

La vaccination contre la COVID-19 en Wallonie

Quelles sont les prochaines étapes ?

Les personnes âgées de **65 ans et plus**

Les personnes de **18-65 ans à risques**

Les personnes de **18 à 65 ans par âge décroissant**

Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?

1. L'INVITATION

La convocation vous sera envoyée soit par **courrier, e-mail ou sms**. Elle est accompagnée d'un **questionnaire santé à remplir avant** de se faire vacciner.

L'invitation vous propose un **lieu de vaccination** et précise les **modalités de prise de rendez-vous** ainsi que votre **code personnel à 16 caractères**.

Ce code de vaccination est unique et ne peut en aucun cas être cédé.

Les invitations seront envoyées progressivement, personne ne sera oublié !

2. COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

▶ EN PRIORITÉ : EN LIGNE

Sur le site www.jemevaccine.be. Cliquez sur « **gérer mes rendez-vous de vaccination** ».

Introduisez ensuite le code à 16 caractères de l'invitation.

Actuellement, le vaccin est administré en 2 doses. Vous pourrez **prendre rendez-vous d'emblée pour les 2 injections**, en tenant compte des disponibilités et du délai requis entre les deux.



Dès que vous aurez pris rendez-vous pour les 2 doses, vous recevrez une confirmation par sms ou par mail. Le mail est accompagné d'un **e-Ticket avec un QR-code à conserver précieusement**. Si vous les avez reçus, ces éléments seront à présenter le jour de la vaccination.

En cas d'empêchement, vous pouvez annuler votre rendez-vous via votre mail de confirmation et en fixer ensuite un nouveau avec votre code personnel qui **reste valable 30 jours**.

▶ VOUS NE MAÎTRISEZ PAS INTERNET ?

La prise de rendez-vous est possible par téléphone via le numéro gratuit inscrit sur votre convocation.

3. LE JOUR DE LA VACCINATION

▶ Soyez à l'heure.

▶ **Munissez-vous de votre carte d'identité** (absolument **obligatoire**), de **votre lettre de convocation** et, dans la mesure du possible, du **e-Ticket** et du **questionnaire santé** dûment rempli.

▶ Après l'injection, une **période de surveillance de 15 à 30 minutes** dans une salle de repos est prévue avant de quitter le site.

▶ Le **port du masque** est **obligatoire**.



BON À SAVOIR !

Nous vous demandons de **venir seul.e**, sauf si vous avez besoin d'aide pour vous déplacer.